



## Remboursement trop perçu CAF

Par **Mam34**, le **27/04/2025** à **09:51**

Bonjour, la CAF m'a signalé un trop perçu de prestation familiale. (Trop perçu de prime D activité de 2023. Pour une somme de 1300€). Je touche la prestation pour parent isolé (199€) et la prime D activité (100€). Ils viennent de me retenir 210€ ainsi que 300€ de régularisation de prime D activité. Est-ce qu'ils ont le droit de me prendre plus de 500€. Je suis veuve, salariée au SMIC et un enfant à charge. Merci de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **27/04/2025** à **11:58**

Bonjour et bienvenue

Un trop-perçu de 1300€ est une somme relativement importante et la CAF devrait échelonner la récupération de cette dette sur plusieurs mois afin de ne pas vous mettre en difficulté. Si vous estimez que les retenues sont excessives ou injustifiées, vous avez la possibilité de contester cette décision. Vous pouvez contacter la CAF pour demander des explications sur le calcul des retenues et éventuellement faire une réclamation.